



RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL RÉGIONAL U16 FEMININ

ARTICLE 1 : FORMULE

Championnat à 10 équipes en poule unique, sur 18 dates, fournissant l'accédant annuel des Pays de la Loire au championnat U17F national.

Ballons : Taille 2

Temps de jeu : 2 x 25min

Montées et descentes : Voir article 8.

Attention : Mesure spécifique 2020/2021 liée à la situation sanitaire

Le calendrier général de la compétition a été établi conformément à la formule adoptée en AG et les 9 journées "aller" constituent la phase minimale.

Elle doit être jouée entièrement pour aborder la 2^{ème} partie de la saison. Si, pour des raisons sanitaires une ou plusieurs journées de cette phase ne pouvaient être jouées, elles seraient reportées sur des dates libres avant le début de la 2^{ème} partie (éventuellement sur des dates de coupes ou de vacances).

Si cette 1^{ère} phase minimale ne peut être jouée complètement, la saison sera « blanche » pour ce championnat.

Avant la fin de cette phase minimale, la COC territoriale étudiera les perspectives pour la fin de saison :

- maintien, même décalé de la 2^{ème} partie (matches "retour")
ou
- deuxième partie réduite à 6/5 dates par création :
 - d'un tableau haut avec les équipes classées 1/2/3/4 en matchs A/R sur 6 dates
 - d'un tableau bas avec les équipes classées 5/6/7/8/9/10 : matchs retours simples avec conservation des résultats de la 1^{ère} partie

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DE LA POULE

1^{ère} saison: 5 équipes venues du championnat -16F précédent (les mieux classées après accessions) + 5 candidatures libres ordonnées ETR

Saisons suivantes : 3 maintiens + 7 équipes issues de la 2^{ème} phase régionale U15F

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2005, 2006 et 2007 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club où elles sont licenciées.

➤ Rappel

Au niveau territorial régional,

- il n'y a pas d'application du N/2
- il est autorisé 4 licences B/D par équipe,
- La règle "du dernier match" s'applique dans ce championnat, notamment en cas de report, forfait ou absence ponctuelle (une seule date) de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf article 4.4.1 du règlement général des compétitions territoriales).
- En cas de coupure prolongée (plus d'une date) du championnat U17F national, la règle du dernier match est remplacée par la disposition suivante : ne peuvent jouer en U16F régional que les joueuses ayant disputé moins de 6 rencontres en championnat national (Sauf avis ETR pour un retour de blessure).

Pour l'ensemble de ces dispositions, le contrôle des 2 équipes est effectué par l'instance de gestion, sous réserve que la demande ait été formulée par l'un des 2 officiels responsables auprès des arbitres et de l'officiel adverse et notifiée en commentaire sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Cette démarche permet au club adverse de retirer le ou les joueurs douteux si nécessaire.

Toutefois, en cas de forfait de l'équipe de rang supérieur, le contrôle pourra être demandé à postériori



ARTICLE 4 : MUTATIONS

Cf Règlements Généraux.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un **juge-arbitre jeune, adulte-jeune ou binôme Régional** sur désignation nominative de la CTA ou à défaut, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune du club recevant.

ARTICLE 6 : HEURE DES MATCHS

Cf article 16.3 des Règlements Généraux des compétitions territoriales.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :
Forfait ou pénalité : 0 point score : 0 -10

ARTICLE 8 : ACCESSIONS - RELÉGATIONS

En fin de saison :

- le classement de 1 à 10 permet de décerner le titre au 1^{er}.
- dans l'ordre: 1 accession en U17F nationale + 4 accessions en 1^{ère} phase U17F régionale + 3 maintiens en U16F Régionale + 2 relégations en département

ARTICLE 9 : SCHEMA DE COMPETITION

1	↑	Titre et accession en U17 nationale
2	↗	
3	↗	4 accessions en U17F régionale (les 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème})
4	↗	
5	↗	
6	→	
7	→	3 maintiens (les 6 ^{ème} , 7 ^{ème} , 8 ^{ème})
8	→	
9	↓	2 relégations (les 9 ^{èmes} et 10 ^{èmes})
10	↓	